INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE **Andolsheim, le 5 octobre 2015**
Circonscription d'Andolsheim

NOTE DE SERVICE N° 3
Année scolaire 2015 - 2016

Sommaire :

1. Concours de mathématiques 2015-2016
2. Evaluation CE2 : retour sur enquête
3. Fin de contrat des AESH en CUI
4. Sécurité à l'école
5. Formations en sciences
6. Tests de natation
7. Agenda

1. Concours de mathématiques 2015-2016

- **MSF junior**

Ce concours est ouvert aux classes de CM2 qu'elles soient ou non jumelées avec des classes de 6ème.

Inscription	Les inscriptions se font en ligne (attention nouvelle adresse) : https://applications.ac-strasbourg.fr/msf/www/ du 15 novembre 2015 au 14 janvier 2016 Pour inscrire une classe de CM2 : - Cliquer sur le logo CM2-6ème et se connecter avec son adresse académique - A gauche, apparaît un menu déroulant. Selon la période, celui-ci permettra soit d'inscrire des classes soit de "saisir les notes". - Cliquer sur Ajouter et remplir les renseignements demandés (concours CM2-6ème/ niveau CM2/nom du professeur/ effectifs/ etc.) - Ne pas oublier de "Valider". Un mail de confirmation sera envoyé par root@localhost.ac-strasbourg.fr
Épreuve de découverte	Téléchargeable en ligne à partir du 15 janvier 2016 à faire passer avant le 29 février 2016.
Épreuve officielle	**Mardi 1er mars 2016 matin.**
Distribution des prix	Haut Rhin : 27 mai 2016 au parc de Wesserling.

- **Challenge maths**

Le challenge doit permettre de revisiter les démarches pédagogiques, favoriser l'esprit de recherche, les initiatives, valoriser les traces des élèves.
Les inscriptions se font jusqu'au 9 octobre en circonscription auprès de Michèle Schillinger.
Tout est précisément expliqué dans le document ci-joint.

- **La course aux nombres**

En pièce jointe, vous trouverez une des fiches "La course aux nombres" qui vous donnera une idée de la typologie des exercices proposés lors de cette épreuve de calcul mental.
Des classes volontaires sont recherchées pour s'essayer à cette épreuve.
On peut se faire connaître également auprès de Michèle Schillinger.

2. Evaluation CE2 : retour sur enquête

Je remercie tous les directeurs et directrices qui ont bien voulu se prêter à une petite enquête sur l'évaluation CE2. En retour, un tableau donnant un aperçu sur la passation de cette évaluation :

	PASSATION DES EVALUATIONS		AVEC QUELS OUTILS?			REMONTEE à l'IEN		
ECOLES ayant répondu à l'enquête	OUI En septem -bre	En octo-bre	LIVRET MONO LINGUE	LIVRET BI LINGUE	EDU SCOL Autres	OUI	NON	Ne se pronon-cent pas
32 écoles	**25**	**7**	**31**	**7**	**5**	**13**	**4**	**15**

Quelques commentaires :
- La mise en place difficile avec 5 niveaux dans la classe.
- Il y a beaucoup de feuilles à imprimer, le coût est important pour une école.
- La mise en page : caractères trop petits pour certaines questions / questions au dos du texte à lire.
- L'envoi était précipité ... il faudrait la concevoir en juin pour pouvoir s'y préparer sereinement.
- Il faudrait avoir encore plus de choix dans la notation de certains items.
- Ex trop faciles en français, trop complexes en math (réponse d'1 école).

3. Fin de contrat des AESH en CUI

Suite à de nombreuses demandes de maintien de personnels AESH arrivant au terme des 2 ans de leur contrat, le bureau de gestion des AESH me prie de vous transmettre les informations suivantes :

1) Le type de contrat CUI (contrat unique d'insertion) ne permet pas d'être reconduit après 24 mois de service sauf pour les personnes ayant une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé), ou pour les personnes de plus de 50 ans bénéficiaires des minima sociaux à la signature du 1er contrat.
2) Les AESH en CUI connaissent dès la signature de leur contrat la date du terme de celui-ci.
3) Un contrat CUI peut éventuellement être transformé en contrat CDD comme indiqué dans la circulaire de juillet 2014 ; cette possibilité est toutefois extrêmement limitée en raison de la « CDIsation" : les personnels actuellement en contrat CDD optant majoritairement pour un contrat CDI.
4) Les quelques postes disponibles à la rentrée (5 pour septembre) sont prioritairement réservés aux AESH ayant suivi des formations complémentaires leur permettant d'accompagner des handicaps rares.
Il est donc totalement inutile d'envoyer des courriers et d'inciter les parents à faire des démarches dans ce sens.

4. Sécurité à l'école

Plusieurs directeurs ont évoqué lors de la réunion du 29 septembre avoir rencontré des problèmes lors de la visite de la commission de sécurité. Monsieur Stéphane Iltis, Conseiller de prévention départemental Santé et sécurité au travail, consulté, vous apporte les informations suivantes :

- Concernant la présence du directeur d'école pendant la visite de la commission de sécurité :

Le code la construction et de l'habitation indique: ***"Les exploitants sont tenus d'assister à la visite de leur établissement ou de s'y faire représenter par une personne qualifiée."*** Le préalable nécessaire est l'information du directeur par les services de la Mairie, les visites sont en général prévues sur un calendrier trimestriel. Afin de signaler ce problème de communication, les directeurs pourraient adresser un courrier à la mairie signalant la désorganisation du service engendrée par cette action non programmée.

- Pour les exercices d'évacuation :

L'arrêté du 13 janvier 2004 qui fixe les dispositions applicables dans les établissements scolaires indique: ***« Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire ; lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés ; le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée. Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela, ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité. »***
Par des exercices, il convient d'entendre "au moins deux". Néanmoins, il est courant d'en organiser trois sur la seule thématique de l'incendie. Le premier aura obligatoirement lieu dans le mois qui suit la rentrée et il est préférable de prévenir les adultes et les élèves. Pour les deux autres, le scénario peut varier.

M. Iltis se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à la DSDEN du Haut-Rhin aux 03 89 21 56 53 / 06 32 10 23 01.

5. Formations en sciences

- Parcours ANR long en sciences :

Il reste des possibilités pour s'inscrire à la formation longue en sciences en association avec la Maison des Sciences. Ce parcours, destiné à permettre aux enseignants (néophytes ou non) de développer des compétences solides, permet également d'évaluer l'impact de la formation sur les progrès des élèves (via l'Agence Nationale de Recherche qui suit le dispositif). Cette formation, de deux ans, s'inscrit en partie dans le Plan de formation départemental et permet de vivre des situations d'investigation, de rencontrer des scientifiques et de vous familiariser avec des ressources pour la classe à travers un parcours de formation pour les enseignants de CE2, CM1 et CM2 .
La date d'inscription est prolongée jusqu'au 15 octobre. Les enseignants intéressés peuvent simplement se signaler auprès de Madame Rauscher, IEN Sciences et de la directrice de la Maison pour la Science en Alsace en renvoyez le document en PJ renseigné (scanné) à
frederique.rauscher@ac-strasbourg.fr ET melodie.faury@maisons-pour-la-science.org
Le premier jour de formation pour les enseignants retenus se déroule le 5 ou le 6 novembre.

- Graines de sciences – maternelles :

Les inscriptions pour "l'École d'automne - Graines de sciences en Maternelles !" sont encore ouvertes et il reste quelques places. Les 19 & 20 octobre 2015, la Maison pour la Science en Alsace propose aux enseignants de Maternelles d'explorer la matière et le vivant !

- Jour 1 De la biologie avec « La classification du vivant en maternelle » en présence de Guillaume Lecointre, systématicien au Museum d'Histoire Naturelle de Paris.
- Jour 2 : Un peu de chimie avec « Les états étranges de la matière : pâtes, gels, mousses et compagnie ! »

On peut s'inscrire sous : http://www.maisons-pour-la-science.org/node/11743.
Lieu du stage : CINE de Bussierre, Roberstau Strasbourg.
Les déplacements des participants (train, voiture personnelle) sont pris en charge par la Maison pour la science à partir de 50 km de distance domicile-formation. Les frais de transports des deux jours et le repas du second jour sont pris en charge.

6. Les tests de natation

Voici les 3 tests en natation qui sont destinés à évaluer tous les élèves ayant suivi une ou plusieurs unité(s) d'apprentissage en natation sur l'année scolaire :

- Le palier 1 : fin de cycle 2
- Le palier 2 : fin de cycle 3
- Le savoir nager : fin de CM1, CM2 ou sixième (qui constituera le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016.)

Précisions concernant le savoir-nager :

- Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

- L'attestation scolaire « savoir-nager », est délivrée par le directeur de l'école ou par le principal du collège. Elle est incluse dans le livret scolaire de l'élève et un exemplaire, imprimé, est remis à l'élève.

- La maîtrise du savoir-nager est attestée par un professeur des écoles en collaboration avec un MNS agréé par la DSDEN.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS (voile, canoë, kayak) ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives : voile, canoë, kayak.

Vous trouverez en PJ le contenu détaillé des 3 tests ainsi que le schéma du savoir-nager.

7. Agenda

- **Réunions :**

Le calendrier officiel sur le site eduscol.fr précise que *« Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques».* Pour les enseignants de la circonscription d'Andolsheim, comme déjà annoncé, ces 6h seront consacrées à la présentation et à l'appropriation des nouveaux programmes :

- Pour le cycle 1 : la présentation ayant déjà eu lieu, les 4 heures restantes et fractionnables au choix des écoles seront consacrées aux programmations et progressions et à la création d'outils découlant des nouveaux programmes.

- Pour le cycle 2 : 2H sont dévolues à la présentation des nouveaux programmes **jeudi 26 novembre 2015 de 17h à 19h à l'école élémentaire de Biesheim**. Il restera 4h à prendre en équipe pour l'appropriation des nouveaux programmes, l'élaboration de programmations et de progressions et la création d'outils d'école.
- Pour le cycle 3 : 2H sont dévolues à la présentation des nouveaux programmes **lundi 18 janvier 2016 de 17h à 19h à l'école élémentaire de Biesheim**. Il restera 4h à prendre en équipe pour l'appropriation des nouveaux programmes, l'élaboration de programmations et de progressions et la création d'outils d'école.

Ces dates doivent être notées dès à présent dans l'agenda personnel de chaque enseignant de cycle 2 et de cycle 3.

Andolsheim, le 5 octobre 2015

L'Inspectrice de l'éducation nationale

Fabienne SCHLUND

Les notes de service sont obligatoirement émargées par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens compris ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire,…) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.